REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

MAIRIE D'ARCHIGNY **COMMUNE D'ARCHIGNY ARCHIGNY** 86210

		Monsieur	Le Maire,		
Je soussigné(e) (1) :	▽ M.	Mme			
Nom:	LAPORTE				
Prénoms :	Wilfrid				
Profession ou qualité :	Président				
Adresse : 38 rue Rog		ger Furgé			
	86210	Archigny			
Association:	AS Archigr	ny			
N° agrément DDJS pour les associations sportives :					
Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)					
⊽ cat	égorie 3	catégorie 4(3)			
Lieu: Stade d	e Foot				
Du: 09/11/2	025 à	15 heure(s)00	Au: 09/11/2025	à 23 heure(s) 00	
et Du:	à	heure(s)	Au :	à heure(s)	
A l'occasion de (4) : Match de Foot					
Fait à : ARCHIGNY			Le:	Le: 22/09/2025	
Signature,		ure,			
				= 2	

ARRETE DU MAIRE N° 108

Le Maire de **ARCHIGNY**

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête:

M. LAPORTE Wilfrid

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

09/11/2025

à 15 heure(s) 00

au: 09/11/2025

à 23 heure(s) 00

du:

heure(s) ..

au:

à .. heure(s) ..

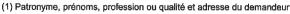
à (5): Stade de Foot

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 26/09/2025

Le Maire.



(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit